



Département Indemnisations
Pôle Responsabilités

A l'attention du cabinet EQUAD

NOTE D'INSTRUCTION

01/03/2017

Expertise sans déplacement

Objet : Exigences de SMACL Assurances relatives à la réalisation d'expertises sans déplacement par le cabinet EQUAD

- EQUAD qualifie le mode d'intervention sur toutes les missions confiées par le pôle Responsabilités de SMACL Assurances (choix entre l'expertise sans déplacement ou sur place, en fonction des éléments du dossier) dont l'enjeu financier est inférieur à 10000 €.

- Le sociétaire et le gestionnaire du dossier doivent être systématiquement informé de ce mode d'expertise

- Le sociétaire et le gestionnaire restent libre de refuser l'expertise sans déplacement au profit d'une expertise sur place

- Délais :
 - Accusé de réception de la mission : 24 heures
 - Information sur la qualification du mode d'intervention : dès que possible
 - Remise du rapport : 30 jours à compter de la date de la réunion d'expertise

- **La fiche d'informations au gestionnaire devra préciser les éléments qui ont permis de prendre cette décision (enjeu faible, ...).**